



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 19 février 2024

Délibération : N° 2024-09

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 19 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 12 février 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Ecole de La Capelle – Demande de subvention exceptionnelle

DELIBERATION

Par courriel du 19 janvier 2024, le Directeur de l'école publique a informé Monsieur le Maire que le Tennis Club de La Capelle propose des séquences tennis pour les élèves de CP-CE1-CE2 et CM1-CM2, soit 125 élèves. Chaque classe bénéficierait de 5 à 6 séances. L'entraîneur sollicite une participation de 550 €. Le club prendrait en charge 250 €, l'école 125 €.

Aussi, l'école sollicite la commune pour une participation aux frais de 175 €, selon le plan de financement joint à la présente note.

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 175 € à l'école publique pour des cours de tennis ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 février 2024

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,
[Signature]
Mairie - France DESMEUR-CLOUX